

*Projet présenté par les députés:
M^{mes} Françoise Schenk-Gottret et Loly Bolay*

Date de dépôt: 16 juillet 2002

Messagerie

Projet de loi
attribuant une subvention de 200 000 F à l'association «Rien ne va Plus» (prévention du jeu excessif)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 200 000 F est accordée à l'association « Rien ne va plus » (prévention du jeu excessif) au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique

Art. 3 But

Cette subvention doit permettre à l'association « Rien ne va plus » de développer ses activités de sensibilisation aux problèmes de jeu excessif ainsi que de soutien aux personnes dépendantes du jeu.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993, de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Les problèmes de jeu excessif (ou jeu pathologique) touchent un nombre important de personnes dans notre canton. Les études épidémiologiques (et notamment celle réalisée par une équipe des HUG composée du professeur Ferrero, du D^r Bondolfi et de M. Osiek) ont révélé que c'est plus de 1% de la population qui est directement affecté, avec 1,50 % supplémentaire à risque de développer cette problématique. En tout, on évalue à environ 7 000 le nombre des personnes touchées dans notre canton.

Celles-ci connaissent le sort désastreux des victimes d'addiction : obsession mentale, comportements compulsifs, ruptures professionnelles, familiales et sociales, délinquance. En outre, les personnes dépendantes du jeu affectent, par leur comportement, la situation de vie de sept à dix autres personnes de leur entourage.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les jeux de hasard (LMJ) et de son ordonnance d'application, le 1^{er} avril 2000, a attribué aux maisons de jeu des responsabilités contraignantes en matière de prévention du jeu excessif. Outre le programme interne de mesures sociales que celles-ci ont dû prévoir, elles ont également été invitées à établir des collaborations avec des centres de prévention spécialisés. C'est pour répondre au besoin de la population en la matière et à cette contrainte que le Centre Rien ne va plus a été créé.

2. Qu'est-ce que l'association « Rien ne va plus » ?

L'association «Rien ne va plus» est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil, qui a pour but la création et la gestion d'un centre de prévention des problèmes de jeu excessif. Actif depuis octobre 2000, ce centre offre un ensemble de services et de prestations à l'intention des personnes concernées et du réseau socio-sanitaire genevois.

L'association «Rien ne va plus» occupe une place particulière à l'intérieur de ce réseau. Elle se veut à la fois une ressource spécifique face à la problématique de la dépendance au jeu et une porte d'entrée du système d'aide et de soins. Sa localisation au sein de « Carrefour Prévention »

garantit une accessibilité optimale pour les personnes concernées, qui ne se sentent ni stigmatisées, ni déstabilisées d'avoir à s'adresser à un centre de prévention. Bénéficiant d'une partie des infrastructures de ce regroupement, autant que des savoirs et expériences accumulés en matière de prévention, *Rien ne va plus* s'est heureusement intégré à cette structure.

Créé grâce à une subvention du casino de Genève, *Rien ne va plus* offre depuis octobre 2000 soutien, aide et orientation à des personnes souffrant de dépendances au jeu. L'offre de jeux (légaux et illégaux) est si abondante dans notre canton et aux environs que l'action du centre est loin de se restreindre aux seuls joueurs de casino.

Regroupant en son sein des représentants des autorités politiques et sanitaires, des milieux de la prévention des dépendances, de la santé publique, des praticiens privés et du système de soins publics, *Rien ne va plus* est fidèle à la tradition genevoise axée sur les ressources communautaires et privilégiant une dynamique de réseau. Ainsi, le centre réoriente les utilisateurs vers les ressources existantes chaque fois que cela est pertinent.

3. Activités de *Rien ne va plus*

Le centre de prévention est à disposition des personnes souffrant de problèmes de jeu, de leurs proches et des professionnels du domaine de l'aide et des soins pour offrir informations, soutiens, conseils, orientations ou accès à des ressources spécifiques.

3.1 Permanence téléphonique

La permanence téléphonique représente souvent pour les personnes concernées un tout premier contact dans une démarche de demande d'aide. Les demandes peuvent couvrir tant des besoins de soutien psychologique que d'aide thérapeutique, face à des problèmes d'argent ou des pressions extérieures.

Les entretiens personnels sont consacrés à une évaluation de la situation du joueur et à l'orientation vers les ressources adéquates, internes (comme les groupes d'entraide ou les séances de thérapie individuelle) ou externes (services sanitaires ou sociaux). C'est aussi à ce moment que se déroulent les entretiens motivationnels et que se constitue le rapport de collaboration entre le consultant et le professionnel, duquel dépend la poursuite d'un éventuel accompagnement.

3.2 Séances de thérapie individuelle

L'expérience a montré que, tandis que le besoin d'un soutien thérapeutique est criant chez la plupart des joueurs excessifs et qu'ils en font généralement la demande, ils se trouvent dans des conditions où il leur est très difficile d'y avoir accès. Très rares sont en effet les joueurs problématiques chroniques à être en règle avec leur caisse-maladie ou à disposer encore de ressources leur permettant de s'offrir des séances. Considérant qu'il s'agit d'une population à très haut risque de dépression et de suicidalité, *Rien ne va plus* juge essentiel d'offrir un premier soutien thérapeutique individuel conjointement à la participation à un groupe d'entraide.

3.3 Groupes d'entraide

En collaboration avec le centre ENVOL de la Fondation Phénix, *Rien ne va plus* organise un groupe d'entraide et de soutien à l'arrêt du jeu à l'intention des joueurs, et un groupe d'information et de paroles pour les proches.

Le groupe d'entraide a pour but de travailler la motivation à l'arrêt du jeu et la réduction de risques pour ceux qui jouent encore, ainsi que la prévention de la rechute pour joueurs « abstinents ». Le groupe de proches est un lieu d'écoute et de partage, mais aussi un espace de positionnement et de clarification face à leurs propres comportements. Ces deux groupes répondent à un besoin et la fréquentation en a été régulière depuis leur ouverture.

3.4 Documentation à l'intention des joueurs

Le Centre de prévention tient à disposition des intéressés une sélection d'articles et d'ouvrages de référence concernant les problèmes de jeu et rend accessible un site Internet. Il édite aussi de la documentation relative à une littérature de premier contact d'une part et d'autre part des documents plus approfondis (tests d'évaluation, adresses utiles, guide de prévention individuel en préparation, etc.)

3.5 Collaboration avec le réseau de santé et d'action sociale genevois

Afin de sensibiliser le réseau à la problématique du jeu excessif, l'association établit des liens avec chacun des partenaires (services sociaux,

organismes d'entraide, structures de soins, associations professionnelles, etc.), mène des actions d'information et de sensibilisation, organise des cours et des ateliers à l'intention des intervenants. Elle collabore également avec la FAS'E (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) et divers organismes pour trouver des activités auxquelles les ex-joueurs puissent s'adonner – tels qu'ateliers de créativité – afin de promouvoir les contacts sociaux et favoriser la mise en valeur des ressources et talents personnels de chacun.

3.6 Campagnes de prévention

Rien ne va plus se donne comme objectif de sensibiliser la population aux problèmes qu'engendre le jeu excessif. Il est notamment prévu de développer des actions de prévention en partenariat avec les milieux scolaires et de la jeunesse en général, les bistrots et salles de jeu qui hébergent des jeux vidéo tactiles, les milieux économiques et privés, les maisons de jeu du canton et de la région, etc.

4. Conclusion

L'association «Rien ne va plus» apporte une contribution nécessaire et nouvelle à l'offre d'aide aux personnes souffrant de jeu excessif à la prévention de cette problématique. Par l'accomplissement de tâches spécifiques (accueil, soutien, orientation, offre thérapeutique, campagnes de prévention), elle œuvre au mieux-être des personnes concernées et à la prise en compte de leur situation particulière.

Fournissant des prestations adaptées en faveur de cette population, *Rien ne va plus* participe activement à la dynamique du réseau genevois. Elle constitue une ressource qui est en mesure de répondre avec efficacité aux besoins et sert les intérêts des personnes souffrant de jeu excessif.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous engageons à faire bon accueil à ce projet de loi.

ANNEXE

ASSOCIATION "RIEN NE VA +"
Comptes 2000-2002
plant triennal 2003-2005

Années	octobre- décembre 2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dépenses						
Entretien et loyer	1'800	10'087	10'000	15'500	15'500	15'500
Frais administratifs	2'234	7'729	6'000	19'400	12'300	14'650
Frais de personnel	12'137	61'649	59'500	170'400	178'000	182'000
Projets et publications	9'985	10'043	10'500	17'500	25'500	35'500
Autres frais	7'397	26'604	14'000	20'250	25'250	32'850
Total	33553.2	116'112	100'000	243'050	256'550	280'500
Recettes						
Subvention Etat de Genève				200'000	200'000	200'000
Subventions maisons de jeu	55000	100'000	100'000	40'000	50'000	50'000
Financement de projets		1'500		7'000	15'000	25'000
bénéfices reportés		22'033	7'421			
Total		123'533	100'000	247'000	265'000	275'000
Nombre de collaborateurs	0.5	0.5	0.5	1.3	1.3	1.3
Détail collaborateurs :						
Travail psychosocial		0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
Psychologue				0.7	0.7	0.7
Entretien et loyer	1'800	10'087	10'000	15'500	15'500	15'500
Loyer et charges	1800		9'600	15'000		
Services industriels						
Entretien locaux			487	500		
Assurances						
Frais d'équipement	7'397	7397				
Frais administratifs	2'234	7'729	6'000	19'400	12'300	14'650
Bureautique				10'000	2'000	3'000
Fournitures de bureau			2'884	3'500	3'500	4'000
Frais téléphone et internet			3'464	4'000	4'000	4'000
Frais postaux			273	500	1'000	1'500
Documentation			38	150	250	350
Frais bancaires et de révision	538			50	50	100
Frais administratifs divers	1696.2	1'070		1'200	1'500	1'700
Frais de personnel	12'137	61'649	59'500	170'400	178'000	182'000
Salaires	9575	48'199		135'000	137'025	140'500
Personnel temporaire					5'000	5'000
AVS/AI/APG			2'976	8'850		
Charges sociales	2562.6	7'002		17'050		
Frais de formation			1'150	3'000		
Frais divers de personnel			482	1'500		
Frais de représentation et déplacement			1'839	5'000		
Projets et publication	9'985	10'043	10'500	17'500	25'500	35'500
Matériel promotionnel			3'623	7'500		
Graphisme			1'500	2'500		
Publications	9985			500		
Site Internet			4'920			
Autres projets				7'000	15'000	25'000
Autres frais		26'604	14'000	20'250	25'250	32'850
Organisation de séminaires			2'870	5'000	5'000	5'000
Groupe d'entraide			9'600	10'000	15'000	20'000
Participations et cotisations			100	250	250	350
Organisation de cours			14'034	5'000	5'000	7'500
Total	33553.8	116'112		243'050	256'550	280'500